



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**E4A
TBPA**

SUJET

TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS

- Documents autorisés : Néant
- Matériel autorisé :

« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »

« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »

Circulaire N°99-186 du 16 novembre 1999 - B.O. N°42 du 25 novembre 1999.

Les annexes II et IV sont à compléter et à rendre avec votre copie.

Code épreuve		Durée : 3 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : Brevet Professionnel	SUJET	Coefficient : 5	Épreuve : TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS	
		SESSION : 2009	N° du Sujet : 09AE4A	Page : 1/9

Vous êtes nommé(e) en tant que chargé(e) de clientèle à l'agence d'Agen de la **Banque NOISEL-NERVAL (BNN)**.

La BNN est une très ancienne banque familiale adossée depuis quelques années seulement à un groupe national. Elle a conservé ses caractéristiques propres que sont la proximité avec ses clients et le sens du service, notions bien connues sur la place d'Agen et qui constituent une de ses forces commerciales.

Le portefeuille qui vous est attribué est à l'image de la **BNN** et se compose essentiellement de clients de longue date, généralement de très bonne qualité. Fidélisation et développement par prescription constituent vos principales missions.

Vous avez convenu ce jour d'un rendez-vous avec **Madame LISTEL**.

Vous trouverez :

- en **annexes I.1 à I.2** : le dossier client de Madame LISTEL
- en **annexe II** : une fiche OPCVM et le compte-titres de votre cliente
- en **annexe III** : un extrait de tarification « crédits » en vigueur à la BNN
- en **annexe IV** : plan de financement

► **QUESTION 1** (6 points) a) 1 point b) 2 points c) 1 point d) 1 point e) 1 point

Madame LISTEL doit recevoir prochainement en donation une somme de 180 000 €. Ses parents procèdent à cette opération dans le but d'aider leur fille à acquérir d'ici six mois sa future résidence principale. Dans l'attente de la concrétisation de cette opération, se pose la question du placement de cette somme.

Par ailleurs, votre cliente s'interroge sur l'ouverture possible de comptes d'épargne pour son fils Julien.

- a) *Quelles caractéristiques doivent posséder le ou les placements susceptibles d'accueillir la somme de 180 000 € reçue par votre cliente ?*
- b) *Réalisez et justifiez une proposition de placement.*
- c) *Madame LISTEL a entendu parler d'un abattement de 1 525 € concernant la fiscalité de certains revenus de placements. D'après vous, pourra-t-elle en bénéficier en cas d'ouverture d'un compte sur livret ? Précisez le régime fiscal de ce compte.*
- d) *Concernant son fils Julien, votre cliente souhaiterait l'ouverture d'un Livret Jeune. Est-ce possible ? Quels avantages présente cette formule d'épargne pour nos clients ? Citez en au moins trois.*
- e) *Citez les produits d'épargne règlementés de base.*

► **QUESTION 2** (5 points) a) 1 point b) 2 points c) 1 point d) 1 point

Madame LISTEL est titulaire d'un compte-titres. Afin de réaliser son projet elle vous demande conseil pour sa liquidation éventuelle.

- a) *Madame LISTEL détient sur son compte-titres l'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) « FCP Actions Monde ». Elle vous demande si ce même OPCVM pourrait être souscrit dans le cadre d'un PEA. Expliquez votre réponse (fiche détaillée de l'OPCVM en annexe II).*
- b) *De façon générale, quels avantages présente pour un client la souscription de parts d'OPCVM ?*
- c) *Calculez la valorisation du compte-titres de votre cliente en complétant le tableau de l'annexe II. De façon synthétique, commentez la composition de ce portefeuille.*

L'annexe II est à compléter et à rendre avec votre copie.

- d) *En cas de cession des deux lignes EDF et GDF, quels sont les éléments indispensables pour saisir un ordre de bourse ?*

► **QUESTION 3** (5 points) a) 1 point b) 3 points c) 1 point

Votre cliente vous confie avoir eu un véritable coup de cœur pour une maison située à proximité d'Agen (comme future résidence principale). Son prix est cependant de 200 000 € et des travaux estimés à 20 000 € seraient nécessaires. Les frais annexes sont évalués à 15 000 €.

Seul le montant de la donation, soit 180 000 €, est budgété pour cette acquisition. Le complément doit faire l'objet d'emprunts : prêt épargne logement en utilisant les droits à prêt de 2 000 € (acquis et reçus) par votre cliente et prêt complémentaire ordinaire.

L'incidence d'un prêt « taux zéro » sera négligée.

- a) *Justifiez la possibilité de l'utilisation des droits à prêt « épargne logement » dans le dossier de Madame LISTEL.*
- b) *Votre cliente vous demande dans un premier temps une simulation de prêts sur une durée identique. Etablissez à l'aide de l'annexe III un plan de financement complet sur 12 ans en calculant les charges de remboursement. Ces charges sont-elles compatibles avec les normes en vigueur à la BNN.*

L'annexe IV est à compléter et à rendre avec votre copie.

- c) *Sans effectuer de calcul, quelles solutions seraient envisageables pour respecter les normes de la BNN ?*

► **QUESTION 4** (4 points) a) 1 point b) 1 point c) 2 points

Madame LISTEL souhaite par ailleurs protéger son fils Julien en cas de décès. Cette idée est ancrée dans son esprit depuis son divorce. C'est pour cela qu'elle a tenu à conserver son contrat d'assurance-vie.

- a) *Madame Listel vous affirme que son contrat d'assurance-vie est un placement sans risque. Qu'en pensez-vous ?*
- b) *Julien est seul bénéficiaire de ce contrat. Dans l'hypothèse du décès ce jour de sa mère, percevra-t-il la valorisation du contrat en exonération de droits de succession. Expliquez votre réponse.*
- c) *Madame LISTEL s'étonne de l'importance des frais prélevés sur son contrat d'assurance-vie et vous demande la rétrocession de ces frais. Que faites-vous ? Justifiez votre réponse.*

DOSSIER CLIENT : MADAME SYLVIE LISTEL

Agence : AGEN

Numéro de compte : 0760938580 Z

Type de compte : Dépôt à vue

Date d'entrée en relation : 18/09/1989

IDENTITÉ	TITULAIRE A	TITULAIRE B
Nom Prénom Nom de jeune fille Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	LISTEL Sylvie LISTEL 25 avril 1969 PUYMIROL Française	
DOMICILE		
Adresse Depuis Statut Téléphone Mobile Courriel	25, Rue Maréchal Juin 47000 AGEN Novembre 1999 Locataire (loyer mensuel : 550 €) 05.53.65.00.01 06.12.99.78.04 sylvie.listel@ienet.fr	
RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX		
Situation matrimoniale Régime matrimonial Personnes à charge Autres renseignements	Divorcée Un enfant (Julien, 13 ans) Pension alimentaire mensuelle reçue : 100 €	
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Profession Employeur - adresse - activité Date d'entrée Revenus mensuels nets Autres renseignements	Assistante de direction SOLEIL FRUITS VALENCE D'AGEN Vente de fruits frais et secs Depuis 1989 1 450 €	
IR	Non imposable	
ETAT F.C.C. ETAT F.I.C.P.	Néant Néant	

**DOSSIER CLIENT
(SUITE)**

	Produit	Solde	Établissement	A ou/et B	Date d'ouverture
COMPTE À VUE	Compte de dépôt	900	BNN	A	09/1989
PLACEMENTS BANCAIRES	LDD	4 000	BNN	A	09/1989
	PEL (2,5 %)	6 000	BNN	A	03/2004
Total		10 000			
PLACEMENTS FINANCIERS	ASSURANCE VIE	11 000	BNN VIE	A	01/2000
	COMPTE TITRES	10 800	BNN	A	06/2002
Total		21 800			
PATRIMOINE IMMOBILIER	Désignation du bien		Valeur estimative	Encours de prêt	Propriété de A ou/et B
Total			Néant		

EMPRUNTS							
Organisme prêteur	Objet / nature du prêt	Date de départ	Durée en mois	Capital Initial	Capital restant dû	Charges de remboursement	Emprunteur A et/ou B
BNN	Voiture	10/2005	60	8 000	1 600	150	A
Total					1 600	150	

OBSERVATIONS : Capital versé sur PEL : 5 200 €.

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC VOTRE COPIE

COMPOSITION DE L'OPCVM : FCP ACTIONS MONDE	
VENTILATION SIMPLIFIÉE DE L'ACTIF (%)	
Actions et valeurs assimilées - Actions internationales dont : - Afrique - Amérique - Asie - Europe - Pacifique	82,74 1,40 27,54 7,28 32,96 13,56
Obligations et valeurs assimilées	8,27
Bons du Trésor autres TCN	
Titres d'OPCVM	3,80
Autres valeurs mobilières	0,75
Acquisitions et cessions temporaires de titres (pensions livrées, prêts/emprunt de titres)	1,95
Disponibilités	2,49
TOTAL DE L'ACTIF en milliers d'euros	450 700,00
Valeur de la part :	215,00 €
Dernier revenu distribué	Néant

COMPTE-TITRES DE MADAME LISTEL

VALEURS	Nominal	Quantité	Prix d'achat moyen	Dernier cours	Coupon couru	Valorisation	± Value potentielle
<u>Actions</u>							
EDF		50	45,10	54,62			
GDF		50	28,60	37,48			
<u>Obligations</u>							
BNN 5 % 07/17	1 000	5	100 %	98,05 %	4,63 %		
<u>OPCVM</u>							
FCP Actions Monde		5	235,00	215,00			
TOTAUX							

Les obligations ont été souscrites à l'émission.

Les frais de courtage seront négligés. Les cours indiqués ci-dessus sont fictifs.

EXTRAIT DU BARÈME DES PRÊTS PEL 2,5 % – TAUX 4,20 %

Durée du prêt	Montant du prêt à échéance mensuelle pour 1 € d'intérêts acquis	Montant de la mensualité (hors ADIT) pour un prêt de 1 000 €
12 ans	15,959	8,814

Prime d'épargne :

- 2/5 des intérêts acquis,
- Subordonnée à l'obtention d'un prêt épargne logement.

EXTRAIT DU BARÈME DES PRÊTS ORDINAIRES

Durée du prêt	Montant de la mensualité (hors ADIT) pour un prêt de 1 000 €
12 ans	9,249

AUTRES CONDITIONS

Ratio prudentiel	La BNN n'accepte pas de ratio d'endettement supérieur à 30 %.
Assurance	Coût assurance ADIT : 0,3 € par mois, pour 1 000 € empruntés et par personne couverte.
Divers	La BNN n'accorde de prêt que par tranche de 100 €.

Annexe à compléter et à rendre avec votre copie.

Plan de financement

Investissements		Ressources	

Détermination de la mensualité maximale

Charges mensuelles		Revenus mensuels	